

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0786

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités par le public féminin pour leurs programmes d'actions 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Rapporteur : Madame Émeline Baume

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Domain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0786**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Entrepreneuriat - Attribution de subventions aux structures œuvrant dans le domaine de l'accompagnement à la création d'activités par le public féminin pour leurs programmes d'actions 2021

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon est engagée auprès des entrepreneurs et des créateurs d'entreprises. Ce soutien à l'entrepreneuriat participe d'une ambition plus générale pour proposer un modèle de développement au service du territoire et de ses habitants, qui accompagne la transition écologique et promeut la justice sociale.

Pour répondre aux attentes des créateurs d'entreprises, la Métropole propose elle-même une offre de services généraliste et de proximité pour tous les entrepreneurs. Cette offre est complétée par l'action de partenaires, qu'elle peut soutenir financièrement, et d'une offre plus experte pour des publics spécifiques.

Cet ensemble, mis en œuvre sur notre territoire de manière partenariale avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprises, sous la bannière LYVE, s'organise autour de 3 axes :

- un accueil physique, une orientation et un accompagnement des porteurs de projet et entrepreneurs au sein des pôles entrepreneuriaux (3 pépinières existantes et 3 nouveaux pôles d'entrepreneurs ouverts en 2019), permettant un service de proximité sur l'ensemble du territoire,

- une entrée digitale avec une plateforme numérique innovante et personnalisée, permettant aux porteurs de projet et entrepreneurs de travailler sur leurs projets et de trouver des réponses à leurs besoins,

- l'animation et la mise en réseau de la communauté des entrepreneurs et des structures qui les accompagnent, via la plateforme numérique (fonctionnalités communautaires et collaboratives de la plateforme et réseaux sociaux), doublée d'une action événementielle dans les pôles et sur le territoire.

Trois structures, situées dans le champ de l'accompagnement de l'entrepreneuriat féminin, sollicitent le soutien financier de la Métropole pour conduire des actions complémentaires à leur programme 2021, en lien avec l'impact de la crise sanitaire et économique sur les femmes porteuses d'un projet et créatrices d'entreprises.

II - Objectifs

À travers LYVE, il s'agit de proposer une offre de services complète, lisible et de qualité qui met les besoins des créateurs d'entreprises au cœur de l'action de manière à créer un cadre de confiance et un environnement favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises.

C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de structures sollicitent le soutien de la Métropole pour leur programme d'actions 2021 en matière d'accompagnement des entrepreneurs.

C'est le cas des structures de soutien à l'entrepreneuriat par le public féminin : les associations Action'Elles, l'incubateur les Premières Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre d'information pour le droit des femmes et des familles (CIDFF).

Ces 3 structures accompagnent le public féminin qui souhaite créer une entreprise. Elles contribuent notamment à la sensibilisation de ce public, à la levée des freins à l'entrepreneuriat et proposent un accompagnement individuel et collectif *ante et post-crétion*.

En 2020 et 2021, ces 3 structures ont constaté un impact particulièrement négatif de la crise sanitaire sur l'entrepreneuriat au féminin. Elles souhaitent en mesurer plus précisément l'ampleur et mettre en œuvre les actions de soutien adaptées.

III - Plan d'actions 2021

En 2021, outre leurs actions habituelles d'accompagnement des entrepreneurs pour lesquelles les 3 structures ont été subventionnées à hauteur de 60 000 € par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0433 du 26 avril 2021, les 3 structures proposent, en lien avec la crise COVID, les actions suivantes :

- des entretiens individuels de suivi pour mesurer l'impact précis de la crise sanitaire dont les 3 structures feront un bilan consolidé,
- des solutions d'accompagnement individuel et collectif en lien direct avec la situation de crise,
- des permanences juridiques,
- des espaces d'échanges et de décompression hebdomadaires pour rompre la solitude ainsi que des rendez-vous de co-accompagnement vie personnelle et familiale,
- des solutions d'accompagnement à l'emploi : soit temporaires (pour compléter les revenus d'activité en baisse voire nuls du fait de la crise) ou durables (pour se substituer complètement à l'activité indépendante dans le cas de cessation d'activités volontaire ou involontaire).

Le budget prévisionnel 2021 pour mettre en œuvre ces actions est d'un montant de 84 050 € réparti de la façon suivante entre les 3 structures :

Budget 2021 Les Premières			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	2 500	Métropole	31 100
prestations	5 000	Auto-financement	6 200
charges de personnel	29 800		
Total	37 300	Total	37 300

Budget 2021 Action'Elles			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats	5 000	Auto-financement	13 200
prestations	6 000	Métropole	10 300
charges de personnel	12 500		
Total	23 500	Total	23 500

Budget 2021 CIDFF			
Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
charges salariales	18 830	Métropole	18 600
autres dépenses	4 420	Auto-financement	4 650
Total	23 250	Total	23 250

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 60 000 € dans le cadre de l'accompagnement à l'entrepreneuriat au féminin pour l'année 2021 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre de l'accompagnement à l'entrepreneuriat au féminin en période COVID pour l'année 2021 :

- d'un montant de 31 100 € au profit de l'association l'incubateur les Premières Auvergne-Rhône-Alpes,
- d'un montant de 10 300 € au profit de l'association Action'Elles,
- d'un montant de 18 600 € au profit du CIDFF.

b) - les conventions à passer entre la Métropole et l'association Action'Elles, l'association Les Premières Auvergne-Rhône-Alpes et le CIDFF définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 60 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-269056-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
